

s'abritant mieux, c'est-à-dire d'un plus grand nombre d'enveloppes, lorsque l'hiver doit être rude. Dès la fin du siècle dernier, on cita le maïs ou blé de Turquie comme annonçant un hiver rude, quand il se couvrait d'un grand nombre de feuilles ou bractées enveloppant l'épi. Un physicien, dont j'ignore le nom, a publié cette erreur en l'accompagnant de diverses réflexions, et notamment en avançant que les Américains connaissent parfaitement, en examinant l'épi du maïs, si l'hiver sera rude ou tempéré. Les jardiniers d'Europe peuvent revendiquer une erreur de cette nature, mais au sujet de l'oignon. Heureusement, ou malheureusement, que cette prétendue prévoyance du blé de Turquie et de l'oignon est une fable. Nos plantes, nos oignons ne sont pas plus perspicaces que les astronomes, que les physiciens, que les naturalistes, qui ne savent pas prévoir en été quel sera le degré de froid de l'hiver suivant. L'oignon n'a jamais été peut-être plus habillé que cette année, et jamais non plus l'hiver ne s'est montré plus caressant. Les tuniques concentriques de l'oignon sont plus nombreuses lorsque celui-ci se forme par un été humide; mais une saison pluvieuse n'a aucune influence appréciable sur la rigueur de l'hiver suivant; on peut tout au plus conjecturer.

—Il n'est pas, pour les arbres fruitiers à noyau, de maladie plus funeste, d'extravasation sévère plus dangereuse que celle connue sous le nom de *gomme*. Claire et limpide dans son principe, la sève devient gomme quand elle brise ses conduits; elle se fige nomme notre sang, qui se caille quand il n'est plus dans nos veines. Jamais la gomme ne fait de plus grands désastres que dans les années humides ou celles dont le printemps est froid et les premiers jours de l'été très-chauds. Il paraîtrait que la chaleur aérienne dilate la sève dans les vaisseaux, ouvre les pores des plantes trop brusquement pour que les jeunes pousses absorbent assez promptement la masse de liquide qui se trouve en mouvement; il en résulte une extravasation dont on connaît les fâcheuses conséquences; des abricotiers, des pêchers, des cerisiers périssent entièrement ou en partie en quelques jours. On voit de suite qu'il y a surabondance de sève, et qu'il semblerait nécessaire de pouvoir la faire refluer; ce qui, jusqu'ici, avait paru très-difficile. Dès 1814, nous avons essayé un procédé assez simple, dont ceux de nos confrères et nos connaissances qui l'ont répété se sont trouvés très-bien. Ce procédé consiste à activer au vif la plaie par où la gomme s'extravase, puis à prendre un petit morceau de glace, que l'on pile avec

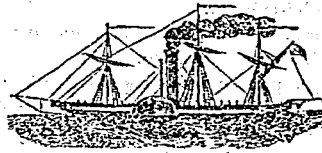
du sel de cuisine. On applique le tout sur la plaie, en l'y maintenant au moyen d'une ligature quelconque. Cette opération étant faite de très-bonne heure le matin, la glace ne fond pas encore très-promptement; l'eau qu'elle donne en fondant s'imbibé avec le sel dans la ligature qui recouvre la plaie; mais on peut être certain que la gomme ne reparaitra plus, si surtout on répète l'opération une seconde fois, au bout de huit ou quinze jours.

Si ce procédé paraît avoir quelque chose de difficile pour son application en grand, il est certes à la portée de tous les amateurs qui ont un bel arbre qu'ils voient souvent périr faute de savoir ou de pouvoir y porter remède; je viens de leur en donner le moyen.

Annonces nouvelles de ce jour.

Nouvelle Imprimerie.—BUREAU ET MARCOTTE.
Jurisprudence.—J. & O. CRÉMAZIE.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE. QUÉBEC, 9 JUIN, 1848.



NOUVELLES D'EUROPE.

JUSQU'AU 20 MAI.

(Traduites de l'European Times.)

France.—Emanuel Arago est nommé ambassadeur à Berlin. L'armée du Rhin est composée de 36,000 hommes. Ordre a été donné de réparer les fortifications de Dunkerque et de Calais, d'armer quatre frégates à vapeur et le vaisseau de ligne de 100 canons, le *Henry I*.

—Il a eu une émeute à Avignon; 18 personnes ont été arrêtées.—Il se publie chaque jours à Paris 48 journaux politiques dont 26 ont paru depuis la révolution. Deux de ces derniers sont rédigés par deux ecclésiastiques, l'*Ere nouvelle* par Lacordaire; et le *Peuple Constituant* par Lamennais. Une garde de 2000 d'infanterie et de 600 de cavalerie s'organise pour le service spécial de la police de Paris; elle aura nom *Garde Républicaine de Paris*.

—Un grand nombre de gardes nationaux ont présenté à l'Assemblée nationale, une requête demandant l'expulsion de la Chambre de Barbès et Courtais.

Assemblée Nationale.

Le 12 mai, la chambre s'est occupé à discuter le meilleur mode de nommer un

comité pour préparer un projet de constitution.

M. Berryer observa qu'on pouvait adopter deux moyens. L'Assemblée pouvait choisir les commissaires directement, ou l'élection pouvait être faite par les comités permanents. La chambre décida que le comité serait composé de 36 députés; néanmoins ce nombre fut ensuite réduit à 18 choisis directement par l'Assemblée.

—M. Jérôme Bonaparte demanda que tous les documents relatifs à la Pologne et l'Italie fussent déposés dans les archives de l'Assemblée, pour y être à la disposition des députés.

M. Bastide, acquiesça à cette demande.

—Le 13, la séance s'ouvrit à une heure. Une agitation considérable régnait dans la chambre en conséquence de l'approche d'une colonne d'environ 2000 ouvriers qui venaient présenter une pétition en faveur de la Pologne. Ces ouvriers s'étaient rassemblés sur la place de la Bastille et marchèrent, bannières, déployées, au cri de *vive la Pologne*, sur la place de la Madeleine où la pétition fut remise à 20 députés des clubs. Le peuple se rangea à l'entour de la Madeleine, et suivit les députés jusqu'au pont conduisant au palais. Là, il s'arrêta et les députés s'avancèrent seuls avec la pétition. Un fort détachement de la 10^e légion de la garde nationale prit position et s'empara du pont et le commissaire de police conduisit les députés à l'Assemblée nationale où la pétition fut remise à M. Yavin qui la présenta à la chambre.

—La chambre s'occupa ensuite de ses règlements intérieurs et après un débat long et confus, elle adopta les résolutions qui suivent:—

L'Assemblée nationale sera divisée en 16 bureaux ou comités composés de 60 membres chaque, savoir: 1^{er}. de la justice; 2^e. du culte public; 3^e. des affaires étrangères; 4^e. de l'instruction publique; 5^e. de l'intérieur; 6^e. de l'administration communale et départementale; 7^e. du commerce et de l'industrie; 8^e. de l'agriculture et du crédit foncier; 9^e. de la marine; 13^e. des finances; 14^e. des travaux publics; 15^e. de la législation civile et criminelle; 16^e. du travail. Des résolutions sur l'organisation de ces bureaux furent adoptées.

—Le 15 (lundi), la séance commença à midi.—Un nombre considérables de gardes nationaux furent placés sous les arbres des Tuileries, avec leurs armes en faisceaux, et prêts à agir à un moment de notice, en cas de besoin. Cette démonstration avait été jugée nécessaire en conséquence de la forte sympathie qu'on attendait en faveur de la Pologne. Sur le quai des députations arrivaient criant, *vive la Pologne!* Dans la rue de Bourgogne une foule immense était as-